



## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2022**

### ***SLEADO Placement Familial***

*Chemin de Bernicot*

*69230 Saint Genis Laval*

*04 78 80 10 30*

*Chloé DUJARDIN*

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI-LOPEZ

# 1. Activité et personnel

## 1.1. Activité

Le déficit de l'activité du placement familial s'explique toujours par la difficulté à recruter des assistants familiaux. Depuis plusieurs années, nous n'arrivons plus à retrouver une capacité de 36 agréments.

Cette année est aussi marquée par des départs d'assistants familiaux pour des raisons de santé. Les assistants familiaux recrutés sont de plus en plus éloignés géographiquement de la Métropole. Ceci peut s'expliquer notamment par la hausse des loyers et les difficultés à trouver un logement en adéquation avec les besoins du métier (nombre de chambres, etc.). De plus, les familles d'accueil recrutées cumulent plusieurs employeurs et apportent à Sleado 1 à 2 agréments maximum.

La complexité des problématiques adolescentes (troubles psychiatriques, carences affectives importantes, pathologies graves, risques suicidaires, conduites à risques, confusion générationnelle) se rajoute à la difficulté de recrutement des assistants familiaux.

L'année 2022 s'est poursuivie avec la crise sanitaire liée au COVID-19. Le ressenti d'être constamment « exposé » et mis à mal est resté assez prégnant pour les assistants familiaux.

La question des admissions demeure une préoccupation majeure. En effet, les demandes d'admissions ne correspondent pas toujours à une adéquation avec la famille d'accueil proposée. Sur la fin d'année 2022, 4 familles d'accueil sont restées avec une place vacante durant un laps de temps conséquent (2 à 3 mois pour une des familles d'accueil). Nous avons interpellé à plusieurs reprises le service de placement familial de la Métropole. Les demandes de jeunes préadolescents et adolescents étaient moindres et lorsque l'accueil était envisagé, la mise en œuvre de l'admission était très longue (demande d'accueil progressif long, placement non préparé en amont, etc.).

Tableau de suivi mensuel de l'activité

CAPACITE D'ACCUEIL			
Nbr de places autorisées			36
Nbr jours d'ouvertures			365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours	
Demandé	90%		11 826
Accordé	90%		11 826
PRIX DE JOURNEE MOYEN			
Accordé			200,05

MOIS	Usagers présents fin	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS								EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS			REALISE				ACCORDE		ECARTS		
			2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	2021	PJ 2022	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%
Janvier	22		742	674	674	1 004	1 004	-330	-330	67%	126 815	176,63	119 049	119 049	200 854	200 854	-81 805	-81 805	59%
Février	22		626	621	1 295	907	1 911	-286	-616	68%	106 990	176,63	109 687	228 736	181 449	382 302	-71 761	-153 567	60%
Mars	20		823	640	1 935	1 004	2 915	-364	-980	66%	140 659	176,63	113 043	341 779	200 854	583 156	-87 811	-241 377	59%
Avril	20		759	582	2 517	972	3 887	-390	-1 370	65%	135 482	176,63	102 799	444 578	194 452	777 608	-91 653	-333 031	57%
Mai	23		785	653	3 170	1 004	4 891	-351	-1 721	65%	140 123	176,63	115 339	559 917	200 854	978 462	-85 514	-418 545	57%
Juin	24		710	665	3 835	972	5 863	-307	-2 028	65%	126 735	176,63	117 459	677 376	194 452	1 172 914	-76 993	-495 538	58%
Juillet	24		611	724	4 559	1 005	6 868	-281	-2 309	66%	109 064	176,63	127 880	805 256	201 054	1 373 968	-73 174	-568 712	59%
Août	25		594	767	5 326	1 004	7 872	-237	-2 546	68%	106 029	176,63	135 475	940 731	200 854	1 574 822	-65 379	-634 090	60%
Septembre	25		652	678	6 004	972	8 844	-294	-2 840	68%	116 382	246,70	167 263	1 107 994	194 452	1 769 274	-27 189	-661 280	63%
Octobre	22		626	689	6 693	1 005	9 849	-316	-3 156	68%	111 741	246,70	169 976	1 277 970	201 054	1 970 328	-31 078	-692 357	65%
Novembre	21		591	657	7 350	972	10 821	-315	-3 471	68%	105 494	246,70	162 082	1 440 052	194 452	2 164 780	-32 370	-724 728	67%
Décembre	23		563	686	8 036	1 005	11 826	-319	-3 790	68%	100 496	246,70	169 236	1 609 288	201 054	2 365 834	-31 818	-756 545	68%

## 1.2. Personnel

### Effectifs au 31/12

DIRECTION	1 ETP
ADMINISTRATION	0.7 ETP
EDUCATIF	3 ETP
SOIN	0.78 ETP
ASSISTANTS FAMILIAUX	12 ETP
PERMANENT LV ACCUEIL URGENCE	1 ETP

Le service SLEADO poursuit sa politique de recrutement d'assistants familiaux. Cependant, les candidats sont peu nombreux. Afin d'améliorer la communication du fonctionnement du service, une des assistantes familiales participe, conjointement avec l'ASE, à certaines réunions d'agrément des futurs AF.

La question du logement reste problématique. En effet, les recrutements sur l'année 2022 demeurent éloignés géographiquement (autre département).

Des mouvements au niveau de la direction sont venus impacter l'organisation du pôle CEPAJ/CERISIERS/SLEADO/SAS MNA. En effet, une directrice adjointe au pôle a été embauchée mais sa période d'essai ne s'est pas avérée concluante. En milieu d'année, la directrice du pôle a quitté ses fonctions. Une directrice de transition a pris le relais.

L'association a fait le choix de réorganiser le pôle Adolescent. Le service SLEADO PF a été rattaché depuis janvier 2023 au territoire de l'Accueil Familial et un poste de directrice adjointe a été créé pour SLEADO et le DAR.

### **Postes vacants au 31/12**

- 5 postes d'assistants familiaux
- 1 poste d'éducateur ou assistant de service social : poste mis en attente au regard du nombre de familles d'accueil en activité.
- 1 poste assistante RH

### **Mouvements de personnel durant l'année :**

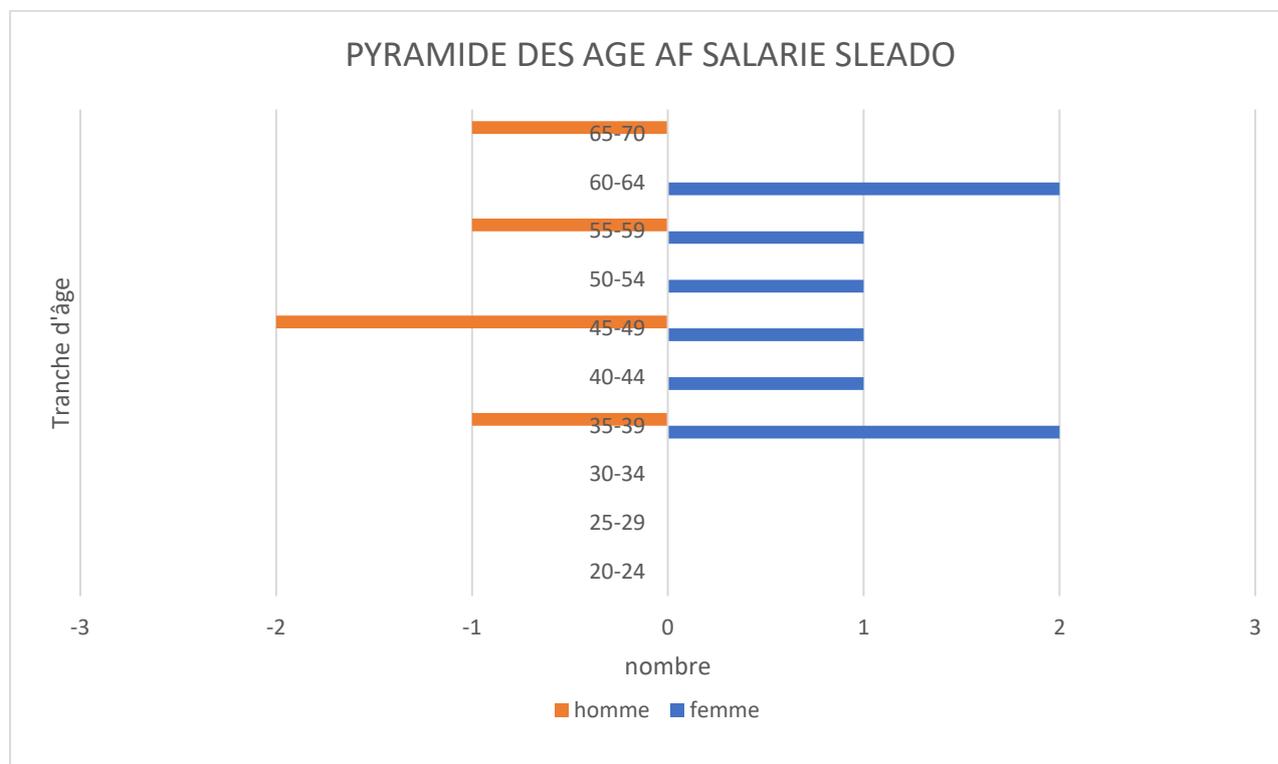
- Départs :
  - 2 Licenciements pour inaptitude professionnelle
  - 1 départ de l'assistante administrative RH
- Arrivées :
  - 2 Nouveaux Assistants Familiaux au sein du service

- Arrivée d'une directrice de transition
- Arrivée d'une assistante administrative relais RH sur un temps court

Des arrêts de travail des assistants familiaux pour maladie (148 jours) et pour accident du travail/trajet (457 jours dont 1 AF sur l'année complète) sont venus impacter la continuité de la prise en charge des jeunes.

2 assistants familiaux ont été en congé paternité.

*Pyramide des âges au 31/12*



### Analyse de la pratique

Les assistants familiaux et les éducateurs spécialisés, répartis en deux groupes, ont bénéficié de 16 séances d'analyse de la pratique.

Les psychologues bénéficient également de séances avec leurs collègues du Pôle Adolescents.

La cheffe de service participe à de l'analyse de la pratique avec l'ensemble de ses collègues du Pôle Adolescent.

## Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2022		
Formation collective * <i>ou</i> Formation individuelle **	INTITULE DU STAGE (Diplômant ou non)	ORGANISME DE FORMATION
Formation obligatoire 6 assistants familiaux 1 éducateur 1 PLV	ESOPPE	ACOLEA
Formation obligatoire 4 assistants familiaux	Diplôme DEAF	OCELLIA
Colloque 3 assistants familiaux 1 éducatrice 1 psychologue 1 cheffe de service	Colloque ANPF « L'altérité »	ANPF
Formation collective cadre 1 cheffe de service 2 psychologues	Formation sur le principe de Laïcité	LABOCITE

## Majorations de salaire

Les assistants familiaux de SLEADO PF sont au taux 2 de manière systématique en raison des problématiques des adolescents accueillis au sein du service.

## Stagiaires

L'accueil de stagiaires se fait tout au long de l'année. Selon leur convention de stage, ils sont intégrés dans le fonctionnement du service : participation aux diverses réunions de l'institution et dans la prise en charge des jeunes confiés.

Cette année, nous avons accueillis :

- 4 stagiaires assistantes de service social avec la Croix Rouge
- 2 stagiaires éducateurs spécialisée avec l'ARFRIPS
- 1 stagiaire psychologue

## 2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

### 2.1 Faits marquants

L'année 2022 est marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée au COVID-19, la pénurie de carburant suite à des mouvements de grève nationale et la réorganisation du pôle Adolescent.

Courant Octobre, les mouvements de pénurie de carburant ont affecté les assistants familiaux et les éducateurs dans leurs accompagnements. Les réunions d'équipe ainsi que les festivités pensées ont été suspendues de manière temporaire.

Pour autant, le service a participé à différentes instances :

- Participation des professionnels au Forum Acolea en septembre ;
- Réunion avec l'ensemble des professionnels de SLEADO le 8 décembre afin de présenter la nouvelle directrice du territoire et les changements liés à la réorganisation du pôle ;
- Fête de départ pour 2 assistants familiaux ;
- Participation d'assistants familiaux au diagnostic du schéma de protection de l'enfance mené par la Métropole en Mai 2022.

Nous avons poursuivi le travail mené auprès des familles en lien avec les services placeurs. Cette année montre un réel déploiement de soutien aux familles, de rencontres et d'innovations dans la relation parent-enfant. En effet, nous avons davantage été en lien avec les parents ou la famille élargie par le biais d'échanges au service mais aussi à l'extérieur. Les parents se déplacent au service et se montrent preneurs d'instances d'échanges avec les professionnels. Ces temps de rencontres de présentation du service, de compréhension de l'histoire familiale ont parfois permis d'apaiser des situations de tensions entre parents-enfants mais aussi avec le service gardien. Il est important que chacun soit à sa place dans l'accompagnement de l'adolescent tout en encourageant une participation de la famille quand cela est possible.

La question des relais est apparue massive cette année. Les assistants familiaux se sont davantage autorisés à poser des congés au regard du vécu des dernières années (épuisement professionnel lié notamment à la crise sanitaire). La difficulté réside toutefois dans la stabilité pour les jeunes confiés (scolarité, loisirs, soin, etc.). La majorité des familles d'accueil reste éloignée géographiquement ce qui est une difficulté dans la mise en œuvre de relais.

Il est à observer cette année une sollicitation croissante de l'infirmière du CEPAJ au regard des difficultés rencontrées en terme de soin (prévention, explication et suivi de traitement et de pathologie) et de mise en lien avec les professionnels soignants (facilite la communication et la transmission d'informations avec les hôpitaux, les CMP, etc.).

## 2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-2019, les moments festifs et de rassemblement ont été restreints. Progressivement, nous avons pu remettre en place des temps conviviaux et nécessaires à la vie d'un service. Ainsi, le 2 Mars 2022, une « crêpe party » avec l'ensemble des jeunes et des professionnels s'est réalisée. Ce fut très apprécié par tous. Les jeunes n'ont pas toujours le loisir de se rencontrer, de faire connaissance, d'échanger.

Le 14 décembre 2022, une fête de fin d'année couplée avec la remise des diplômes et valorisation des parcours a été un succès. Chacun a confectionné des mets et a participé à l'embellissement du service. Les jeunes et surtout les nouveaux ont eu plaisir à converser, à rencontrer d'autres assistants familiaux, le tout sur un fond musical.

Les séjours vacances, les chantiers éducatifs ont pu se réaliser.

## 2.3 Expression et participation des usagers

Le 7 juillet, le Conseil de la Vie Sociale (CVS) a eu lieu avec les délégués jeunes et assistants familiaux et éducateur. Les jeunes ont fait part de leurs demandes. Celles-ci avaient été préparées en amont. Ils montrent un réel intérêt pour cette instance et s'en sont bien saisis. Néanmoins, la difficulté reste dans la communication entre les jeunes accueillis dispersés géographiquement dans les familles d'accueil. Ils ont tenté de créer un groupe WhatsApp pour échanger entre eux mais la difficulté réside dans la possession et l'utilisation d'un téléphone portable.

## 2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Cette année, nous avons eu à déplorer des incidents croissants qui ont nécessité des relais en interne ou en extérieur. Le service a dû faire face à des jeunes avec des problématiques liées à plusieurs tentatives de suicide, d'actes d'automutilation ce qui a beaucoup affecté l'ensemble des membres des familles d'accueil ainsi que les professionnels du service. Le mal-être des adolescents est prégnant. Les hospitalisations sont apparues massives en lien avec des manifestations de mal-être importants (troubles alimentaires, risques suicidaires, auto agressivité, etc.). Le nombre d'hospitalisations sur des périodes longues a été assez conséquent.

Des actions de prévention pensées avec chaque famille d'accueil ont été mises en œuvre (Planning Familial, lien avec association diététique, risque suicidaire, etc.). L'infirmière du Cepaj est intervenue pour expliciter des pathologies, rassurer les professionnels, désamorcer des incompréhensions avec des partenaires, instruire et compléter un dossier MDPH avec une jeune, etc. La présence d'une infirmière apparaît de plus en plus nécessaire au sein d'un service de placement familial.

Les adolescents confiés restent en attente de relation privilégiée avec l'éducateur référent de placement. Ils sont en lien par mail, téléphone. Des sorties à la demi-journée ou journée ont pu se faire. Cela permet d'échanger avec le jeune et parfois de désamorcer certaines situations d'incompréhensions ou de tensions.

## 2.5 Démarche qualité

### Avancée de la démarche

Date d'autorisation	30.10.2006
1 <sup>ère</sup> évaluation interne	
1 <sup>ère</sup> évaluation externe	2014
2 <sup>ème</sup> évaluation interne	
2 <sup>ème</sup> évaluation externe	A programmer

La réécriture du projet d'établissement SLEADO placement familial a été mise en œuvre en 2021. Les outils tels que le Livret d'Accueil et le Règlement de Fonctionnement ont été travaillés afin de s'ajuster au suivi des adolescents. Ces outils sont en constantes questionnements et discutés lors des réunions d'équipe.

Le référentiel ESOPPE, dispensé en formation interne, complète cette démarche qualité. La majorité des professionnels ont été formés sur l'année 2022. Il est prévu de retravailler le DIPEC et le Contrat d'Accueil afin de s'adapter au mieux à la réalité et aux besoins liés à l'accompagnement des jeunes.

## 3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

### 3.1 Admissions

#### 3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	19	12	16	19%
Admissions non réalisées	27	35	19	42%
Dont refus du service	16	26	28	
Admissions en cours de traitement	5	4	0	
<b>TOTAL DEMANDES D'ADMISSION</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>63</b>	<b>-19%</b>

Le service a étudié 51 demandes d'admissions qui ont abouti à l'accueil de 19 jeunes.

La majorité des demandes d'admission provient de la Commission d'admissibilité de la Métropole. La cheffe de service participe à cette instance qui a lieu toutes les 3 semaines en présentiel. En fin d'année, la rythmicité des CDA est passée à tous les 15 jours. Avant chaque CDA ou au besoin, nous informons systématiquement des places vacantes au sein des familles d'accueil.

Ces séances sont suivies de commissions internes en présence de la cheffe de service et des psychologues.

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	48	94%	47	
Département Rhône	1	2%	1	
PJJ	1	2%	1	
Autre Département	1	2%	2	
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>		<b>51</b>	

Les demandes émanant d'autres département, de la PJJ et du Rhône sont étudiées en commission interne.

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des demandes	16,4	13,5	14,6
Pourcentage de filles dans les demandes	48%	31%	

La moyenne d'âge des demandes d'admissions est de 16 ans. Cela est une évolution sensible au regard des deux dernières années.

De même, les sollicitations concernant l'accueil de filles a augmenté de manière significative.

<b>TYPE DE MESURES - DEMANDES D'ADMISSION</b>	<b>Année N</b>	<b>% année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
Placement judiciaire confié	35	69%	42	
Placement administratif	7	14%	5	
Placement direct par le juge	0	0%	0	
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	
Mesure pénale PJJ	1	2%	1	
Accueil d'urgence	6	12%	3	
Accueil de jour	0	0%	0	
Autre mesure	2	4%	0	
Aucune mesure	0	0%	0	
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>		<b>51</b>	

La majorité des demandes relève du placement judiciaire dans le cadre de la protection de l'enfance.

<b>RESIDENCE AU MOMENT DE LA DEMANDE / Ensemble des demandes</b>	<b>Année N</b>	<b>% année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
Chez les parents sans SAE	3	6%	4	
Chez les parents avec SAE	17	33%	8	
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	1	2%	1	
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	2	
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	3	6%	9	
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0	
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	10	20%	12	
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	2	4%	0	
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	
Chez un assistant familial	4	8%	11	
En établissement médico-social	0	0%	1	
En établissement hospitalier	0	0%	1	
En internat scolaire	0	0%	0	
En hôtel	0	0%	0	
Autre	0	0%	0	
Inconnu	0	0%	0	
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	11	22%	2	
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>		<b>51</b>	

Le lieu de résidence des jeunes lors des demandes d'admission se répartit entre la famille d'origine et les établissements relevant de l'accueil d'urgence. Cela a évolué en comparaison de l'année 2021.

<b>TYPE DE SCOLARITE-FORMATION/ Ensemble des demandes</b>	<b>Année N</b>	<b>% année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
Age pré-scolaire	0	0%	0	
Maternelle - Primaire - Collège	14	27%	20	
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	6	12%	4	
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	4	8%	3	
SEGPA Collège	1	2%	5	
IME - IMPRO	2	4%	1	
Lycée - Lycée prof	11	22%	5	
Université	1	2%	0	
Maison Familiale Rurale (MFR)	2	4%	2	
Apprentissage	0	0%	1	
Salarié	0	0%	0	
Descolarisation	10	20%	10	
Autres	0	0%	0	
Cepaj	0	0%	0	
En recherche d'emploi	0	0%	0	
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>		<b>51</b>	

La déscolarisation reste importante dans les demandes d'admission. Cependant, la plupart des jeunes s'inscrivent dans un parcours scolaire ordinaire (collège/lycée) souvent par manque de places dans des structures adaptées (DITEP par exemple).

### 3.1.2. Refus d'admission

<b>MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION</b>	<b>Année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>	<b>Evolution N/N-2</b>
Pas de place	11	16		
Non adhésion du jeune	0	1		
Non adhésion de la famille	0	0		
En limite d'âge à l'admission	0	0		
Maintien d'une mixité de genre	0	0		
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	4	9		
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0	0		
Autres	6	13		
<b>TOTAL REFUS D'ADMISSION</b>	<b>21</b>	<b>39</b>		

Faute de places disponibles dans les familles d'accueil, nous n'avons pas donné une suite favorable aux dossiers proposés. Pour autant, 19 jeunes ont été accueillis au service sur 2022.

Certains motifs de refus sont liés à la nécessité d'un lieu de résidence à proximité du lieu de scolarité ou de soin du jeune. Nous ne sommes pas en mesure de répondre à toutes ces demandes.

Certaines demandes n'ont pas abouti en raison d'annulation de la part du service placeur (réorientation vers un autre type d'accueil, changement de situation du jeune et de sa famille). Lors de la Commission d'Admissibilité de la Métropole, des dossiers présentant des problématiques complexes (prise en charge partagée, nécessité d'un maintien de soin, de scolarité adaptée) sont régulièrement présentés.

### 3.2 Usagers admis dans l'année

Le service SLEADO a accueilli 19 jeunes sur l'année 2022. L'ensemble des jeunes confiés relève de la Métropole.

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	19	100%	10	
Département Rhône	0	0%	1	
PJJ	0	0%	0	
Autre Département	0	0%	1	
<b>TOTAL</b>	19		12	

#### 3.2.1. Caractéristiques des usagers admis dans l'année

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des admissions	14,3	15,1	
Pourcentage de filles dans les admissions	63%	33%	

Cette année, la moyenne d'âge des jeunes admis est de 14 ans avec un fort accroissement dans l'accueil de filles.

TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	11	58%	7	
Placement administratif	2	11%	3	
Placement direct par le juge	0	0%	0	
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	
Accueil d'urgence	6	32%	2	
Accueil de jour	0	0%	0	
Autre mesure	0	0%	0	
Aucune mesure	0	0%	0	
<b>TOTAL</b>	19		12	

Les mesures des jeunes confiés se répartissent entre du judiciaire au titre de la protection de l'enfance, de l'administratif et de l'accueil d'urgence. En effet, le service a été très sollicité pour répondre à des placements en urgence. Nous avons répondu favorablement autant que possible en fonction des places vacantes et du profil des jeunes.

### 3.2.2. Origine géographique

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEE	2	11%	1	
Chez les parents avec SAEE	4	21%	1	
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	0	
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	1	
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	2	11%	3	
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0	
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	3	16%	4	
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	
Chez un assistant familial	2	11%	2	
En établissement médico-social	0	0%	0	
En établissement hospitalier	0	0%	0	
En internat scolaire	0	0%	0	
En hôtel	0	0%	0	
Autre	0	0%	0	
Inconnu	0	0%	0	
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	6	32%	0	
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>		<b>12</b>	

Cette année, les jeunes admis proviennent majoritairement de leur milieu familial y compris dans le cadre de l'urgence. Les autres admissions se répartissent entre des établissements éducatifs et des réorientations de famille d'accueil.

### 3.2.3. Scolarité / Formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	

Maternelle - Primaire - Collège	7	37%	6	
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	2	11%	2	
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	
SEGPA Collège	1	5%	0	
IME - IMPRO	0	0%	0	
Lycée - Lycée prof	4	21%	1	
Université	1	5%	0	
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	
Apprentissage	0	0%	1	
Salarié	0	0%	0	
Descolarisation	4	21%	2	
Autres	0	0%	0	
Cepaj	0	0%	0	
En recherche d'emploi	0	0%	0	
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>		<b>12</b>	

Parmi les 19 jeunes admis, 12 jeunes relèvent d'un cursus ordinaire, 3 suivent une scolarité adaptée et 4 jeunes arrivent déscolarisés.

Le parcours des jeunes en terme de scolarité reste chaotique souvent empreint de ruptures, d'échecs, d'exclusions ou/et d'aménagements d'emploi du temps quand cela est possible. Les adolescents montrent une faible concentration et/ou des troubles du comportement manifestes. Dès l'admission, il s'avère essentiel de faire un point sur le projet scolaire et/ou professionnel du jeune afin d'envisager un parcours et une orientation les plus adaptés possibles en tenant compte de ses besoins et de ses aptitudes.

### 3.2.4. Accueil d'urgence

ACCUEIL D'URGENCE	N	N-1	N-2
Nombre d'accueils d'urgence	6	2	
Nombre de jours	158	188	
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence	2		

L'année 2022 montre une évolution dans le nombre d'accueil d'urgence. En effet, nous sommes en lien avec la Cellule Technique de la Métropole pour répondre aux besoins d'évaluation et d'accueil en placement familial.

La mise en place effective de la procédure de l'accueil d'urgence à SLEADO a été réalisée pour 3 jeunes. Les autres jeunes admis relevaient davantage de demande de placement court (séjour hôpital mère, grossesse, etc.).

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, nous avons été amenés à prendre en charge des fratries de jeunes filles notamment. Certaines situations se sont pérennisées.

### 3.3 Usagers suivis dans l'année

Le service SLEADO PF a suivi 40 jeunes sur l'année 2022. Nous avons accueilli 2 fratries au sein d'une même famille d'accueil.

#### 3.3.1. Moyenne d'âge et durée du placement

Age des usagers accompagnés	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	0	0	
3 - 6 ans	0	0	0	
6 - 10 ans	1	0	0	
10 - 14 ans	10	6	5	100%
14 - 16 ans	8	9	15	-47%
16 - 18 ans	15	14	18	-17%
Plus de 18 ans	6	8	6	0%
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>44</b>	<b>-9%</b>

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	15,8	16,3	16,3
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	1,6	1,9	1,54
Pourcentage de filles dans les accompagnements	48%	30%	32%

La moyenne d'âge du public confié est de 15 ans et 8 mois avec une durée moyenne de placement de 1 an et 6 mois ce qui reste assez stable comparé aux années précédentes. La progression massive reste dans l'accompagnement de jeunes filles.

#### 3.3.2. Type de placement et présence des usagers au service (au 31/12 ou au moment du départ pour les sortis)

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	26	65%	28	36
Placement administratif	7	18%	7	6
Placement direct par le juge	0	0%	0	1
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	1	3%	1	1
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	6	15%	1	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0

Aucune mesure	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>		<b>37</b>	<b>44</b>

La majorité des jeunes suivis sont confiés dans le cadre d'un placement judiciaire au titre de la protection de l'enfance. Cette année, 6 jeunes sont arrivés par le biais de l'accueil d'urgence. Cette tendance s'est accentuée comparé à l'année précédente.

### 3.3.3. Origine géographique

<b>PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR</b>	<b>Année N</b>	<b>% année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
Métropole Lyon	36	90%	32	40
Département Rhône	4	10%	3	3
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>		<b>37</b>	<b>44</b>

Sur 40 jeunes suivis, 4 relèvent du département du Rhône.

### Analyse de l'évolution de la présence des enfants au service

<b>BESOINS - Droits de visite et d'hébergement</b>	<b>Année N</b>	<b>% année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence	20	50%	17	27
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	0	0%	0	2
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	0	0%	0	0
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	13	33%	14	15
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances	5	13%	1	0
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	2	5%	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>		<b>37</b>	<b>44</b>

Les assistants familiaux restent confrontés à des situations de jeunes pour lesquels la famille d'origine ne bénéficie pas ou peu de droits de visites et d'hébergement. Les séjours courts (une fois par mois, à la journée, quelques heures, etc.) restent d'actualité. Il est constaté cette année encore qu'aucun jeune ne part tous les weekends. Le travail de lien avec la famille au sens large demeure nécessaire afin de rassurer les jeunes dans leur place.

Ces absences de droits d'hébergements ou de visites ont amené au besoin de mettre en place des relais construits ou des séjours extérieurs pour les jeunes. Cela a été une des préoccupations majeures du service. Il est en effet important que les jeunes puissent s'ouvrir

sur d'autres figures adultes et se confronter à d'autres environnements. Il est également indispensable que la famille d'accueil puisse se ressourcer.

Le service a toutefois eu davantage de liens avec les familles. Des entretiens familiaux se sont mis en œuvre afin de désamorcer des tensions et de poursuivre la réflexion sur la relation parent-enfant avec l'accord des services gardiens.

<b>BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées</b>	<b>Année N</b>	<b>% année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
Nombre d'usagers concernés	14		7	11
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	0		1	
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	9		1	

Comparée à l'année précédente, le nombre de jeunes concernés par des besoins de visites médiatisées ou accompagnées a doublé. Ces visites deviennent des instances incontournables afin de travailler le lien parent-enfant dans un cadre sécurisé. Les assistants familiaux sont parfois soumis à l'agressivité, l'intrusion ou l'omniprésence des familles. Il a été nécessaire que le service en lien avec la Métropole fasse tiers et travaille la place de chacun.

Il s'agit de pouvoir informer régulièrement les parents de l'évolution de leur enfant, d'expliquer la place de chacun et les procédures existantes sans que cela n'entraîne des phénomènes de rivalité, de positions inadaptées, de mal être. Il s'agit également parfois d'amener à impliquer davantage la famille dans sa relation à son enfant, de renouer le dialogue, de retisser un lien mis à mal, etc. Des lieux de médiation familiale ont été mis en œuvre cette année.

Les jeunes accueillis en séquentiel relèvent d'internat scolaire ou d'une prise en charge spécifique et partagée.

### 3.3.4. Problématiques repérées dans l'année

Le public accueilli est constitué de pré adolescents et d'adolescents nécessitant une séparation de leur famille d'origine instauré par le placement. L'orientation en famille d'accueil a été évaluée comme pertinente du fait de leurs besoins d'attention particulière et de figures parentales de suppléances qu'une prise en charge en MECS ne permet pas autant.

Les jeunes accueillis à SLEADO ont fait l'objet de négligences ou de violences parentales ou familiales. Il a été évalué des difficultés dans le registre des compétences parentales, jusqu'à pour certains, identifier une forme d'incapacité.

Cette atteinte dans les premiers liens laisse des traces de l'ordre d'angoisses d'anéantissement, d'angoisses d'abandon et souvent une défaillance dans le système interne de pare excitation. Ils nécessitent alors un environnement stable et sécurisant. C'est pourquoi nous travaillons particulièrement à la qualité et à la durée des liens de suppléance familiale, ainsi que la résistance face aux enjeux de répétition et de destructivité.

Les jeunes accueillis ont des profils hétérogènes, en rapport avec la gravité des traumatismes traversés compensés ou non par les étayages ayant pu être trouvés pour faire face. Ils relèvent de psychopathologies multiples (psychoses, traits autistiques, déficience mentale, troubles de l'attachement, auto agressivité...) mais se manifestent aussi dans des crises adolescentes où souffrances et symptômes sont amplifiés et demandent à être accueillis, contenus et pris en charge.

- ***Scolarité et besoins spécifiques des usagers***

<b>BESOINS - Scolarité</b>	<b>Année N</b>	<b>% année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
Nombre d'usagers bénéficiant d'un AVS	0	0%	2	6
Nombre d'usagers suivis en commissions éducatives	4	10%	6	10
Nombre d'usagers exclus au moins une fois dans l'année	6	15%	7	11
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	73			
Nombre d'usagers concernés par des absences ou retards scolaires répétés	9	23%	10	

Suite à la crise sanitaire, les difficultés scolaires pour une partie des jeunes se sont accrues. Le manque d'estime et de confiance en leurs capacités a nécessité un soutien et un étayage important de la part des professionnels.

Les exclusions des jeunes sur l'année ont été en lien avec des comportements inadaptés, d'agressivité ou de violences sur autrui.

Les difficultés dans les orientations scolaires sont à prendre en compte. A titre d'exemple, des jeunes relevant d'un dossier MDPH sont en attente et restent dans une scolarité inadaptée à leurs capacités et à leurs troubles du comportement. Cela génère de l'angoisse, de l'agressivité et de ressenti de faible estime de soi.

Nous avons été amené cette année à travailler en lien étroit notamment avec la Mission Locale et d'autres associations et structures pour penser ensemble des orientations, des formations, des remobilisations professionnelles.

La question des majeurs reste également un sujet de préoccupation. En effet, certains jeunes majeurs demeurent dans un entre-deux inconfortable à savoir entre la protection de l'enfance et le domaine du handicap. Ils sont soumis aux aléas des réponses administratives et au manque de solutions adaptées à leurs besoins.

- **Santé et soins médicaux**

BESOINS -Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	13	33%	12	12
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	15	38%	6	19
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	541		725	300
<i>Dont généralistes</i>	110		131	90
<i>Dont spécialistes</i>	183		297	120
<i>Dont psychologues</i>	248		297	90
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	7	18%	9	7

Les adolescents placés à SLEADO nécessitent une évaluation et un suivi sur le plan de leur santé. Un accompagnement chez le médecin de famille est systématiquement prévu. C'est l'assistant familial qui en a la charge. Pour beaucoup, la question du corps nécessite un soin particulier et des prises en charges spécialisées.

Les assistants familiaux ont besoin d'être étayés dans le suivi quotidien de la santé des jeunes confiés. Il est important de les déculpabiliser parfois dans ce que les jeunes vivent et mettent en œuvre ou les mises en danger encourus.

Intervention des psychologues :

Les psychologues s'inscrivent dans un soutien psychologique de tous les jeunes dans le cadre de leur suivi de placement en famille d'accueil. Plus globalement, elles sont aussi en référence et en coordination du soin, par leurs échanges avec les médecins, les centres de soin, les infirmières d'établissements scolaires et les collègues psychologues à l'extérieur du service.

Dans le cadre des suivis de placement, des entretiens cliniques avec les psychologues de SLEADO ont lieu régulièrement à des rythmes pouvant aller de l'hebdomadaire au bi mensuel, en passant par le mensuel ou la quinzaine, en fonction des besoins. Les jeunes investissent ces rencontres qui permettent d'actualiser leurs besoins et les réponses à mettre en œuvre et qui sécurisent les liens dans le placement.

Intervention de l'infirmière/ pédopsychiatre :

Nous avons eu à gérer et à comprendre des pathologies graves et inquiétantes. La possibilité d'interpeller l'infirmière du Cepaj nous a permis d'appréhender au mieux certains accompagnements médicaux : suivi du traitement, interpellation du milieu hospitalier, lien avec les partenaires médicaux, conseils et prévention, etc.

Le fait de pouvoir solliciter le pédopsychiatre du Cepaj a également permis de désamorcer certaines situations « bloquées » médicalement ainsi que d'instruire des dossiers MDPH.

Sur l'année 2022, l'infirmière du pôle Adolescent a été sollicitée par le chef de service et les psychologues avec l'accord de la direction sur 5 situations différentes. Ces interventions vont de la rencontre individuelle à l'accompagnement sur des rendez-vous médicaux en passant par des activités de coordination de soins.

Dans ce cadre, l'infirmière a rencontré 3 jeunes.

- Situation 1 qui a donné lieu à une synthèse en lieu de soins à laquelle l'infirmière a participé. Une prochaine hospitalisation a pu être organisée et les liens avec le lieu de soins extérieur ont pu être établis. Ces liens ont contribué à mettre en avant le clivage dans lequel le jeune évoluait ;
- Situation 2 qui a permis de prendre le temps de passer par le corps dans le cadre de scarification et de passage à l'acte suicidaire ;
- Situation 3, la rencontre avec l'IDE a permis d'évoquer des moments de prévention des conduites à risques.

1 jeune a bénéficié de l'intervention de l'infirmière afin d'organiser son hospitalisation. La famille d'accueil était dépassée et en demande d'aide et de soutien par un professionnel de soin. L'infirmière a pu organiser de manière légitime une hospitalisation en psychiatrie en urgence, un lien a été également établi avec la famille d'origine.

Le dernier adolescent n'a pas été rencontré mais l'infirmière a été missionné pour récupérer des compte-rendu médicaux de rendez-vous avec des spécialistes.

Dans le rôle de coordination de soins, l'infirmière permet aux lieux de soins d'appréhender le monde de la protection de l'enfance, elle permet de décoder le langage médical, cette organisation met en avant le travail de dentelle que nous pouvons exercer au sein de nos différents services.

- **Conduites à risque**

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	1	3%	5	5
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	7	18%	6	0
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	2	5%	6	3
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	0	0%	0	1

Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	2	5%	6	6
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	5	13%	7	11
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	3	8%	6	8
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes	6	15%	6	5

Nous notons cette année une nette diminution des manifestations qualifiées de « à risque ». Les conduites de type antisocial ont ainsi particulièrement décliné.

On peut penser que les jeunes accueillis en famille d'accueil s'engagent dans une conformité sociale et un rapport à la loi plus opérant, le contraire met clairement en péril leur prise en charge. Il faut noter que les familles d'accueil sont plus en difficulté avec les jeunes qui viennent attaquer frontalement le cadre du placement. Par ailleurs, les réajustements du service, les accompagnements proposés concourent à une régulation de ces manifestations.

En revanche, même s'ils sont en baisse, les symptômes portant plus explicitement sur une atteinte contre soi restent présents. Nous notons que les filles sont plus concernées par ces registres. Les familles d'accueil sont aussi très impactées par ces manifestations. Les enjeux de culpabilité et d'angoisses sont marquants, ils peuvent remettre en cause un accueil trop inquiétant. Les psychologues s'inscrivent dans une mise en sens et engagent des liens de coordination avec les services spécialisés le cas échéant, afin de produire une réassurance de chacun face aux crises.

- ***Evaluation annuelle des projets personnalisés***

<b>Evaluation annuelle des projets personnalisés</b>	<b>Année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
Peu ou pas de critères de réussite du PP satisfaits	1	7	1
Quelques critères minoritaires satisfaits	7	6	4
Critères globalement satisfaits	19	17	17
Ensemble des critères de réussite du PP satisfaits	7	6	14
Pas d'objectifs et de critères de réussite suffisamment identifiés dans le PP	4	1	8
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>44</b>

Le projet personnalisé du jeune demeure un outil indispensable à l'accompagnement durant son placement. Cette année, la réflexion a débuté par un travail de réflexion et de conformité du DIPEC avec les attentes légales mais aussi celles du service de placement familial. L'objectif est de poursuivre cette démarche sur les outils de critères d'évaluation et de continuité dans le cadre de la prise en charge du jeune.

Les jeunes sont toujours acteurs et partie prenante. Leur avis est pris dès le moment de l'instance du projet lors de la restitution. Ils peuvent alors exprimer leurs ressentis, faire part de leur vécu, de leur contentement ou difficulté ainsi que d'éventuelles demandes. Ils sont contents de se sentir pris en compte.

Globalement, les objectifs posés lors des projets personnalisés s'avèrent satisfaisants. 2 situations de jeunes relevant d'un accueil court (accueil d'urgence) n'ont pas donné lieu à la démarche de projet personnalisé.

Un travail d'actualisation et de mise en œuvre de tableau facilitant le suivi du jeune reste à penser. La transmission d'ESOPPE est un levier à cette réflexion tout comme l'écriture du projet d'établissement.

### 3.3.5. Prises en charge particulières

	Année N	N-1	N-2
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	1	1	

Nous avons eu cette année encore 1 prise en charge partagée. Le travail en partenariat reste essentiel pour un accompagnement cohérent et de qualité.

### Séjours de mise à distance ou accueils d'urgence sur un autre service

Au regard des conséquences générées par la crise sanitaire (épuiement des professionnels, angoisse permanente, sentiment de solitude vis-à-vis des partenaires extérieurs, etc.), des relais en interne ont été nécessaires.

## 3.4 Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre de sortis	18	17	18

18 jeunes sont sortis cette année du service.

### 3.4.1. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	6	33%	4	6
Fin de mesure - Majorité	3	17%	3	2
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	3	17%	2	0
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	5	28%	6	6

Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	0	0
Déménagement et autres	1	6%	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>		<b>17</b>	<b>18</b>

Les motifs de sortie restent identiques aux années précédentes : la restitution en famille ou une orientation en établissement collectif. En effet, nous avons accueilli des jeunes avec lesquels l'expérience de vie en famille d'accueil a été vécu comme un conflit de loyauté vis-à-vis de sa famille d'origine ou trop difficile à vivre pour certains (la question de l'affection peut venir faire violence pour certaines situations).

#### 3.4.2. Durée du placement et âge à la sortie

<b>DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE</b>	<b>Année N</b>	<b>% année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
Moins de 3 mois	7	39%	7	8
4 à 12 mois	3	17%	2	2
1 à 3 ans	5	28%	2	5
Plus de 3 ans	3	17%	6	3
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,39		1,65	1,54

La durée moyenne de la prise en charge des jeunes est d'un an et 4 mois ce qui reste assez stable comparé aux années précédentes.

Nous sommes sur des accompagnements soit de courte durée (liée aux situations d'urgence, de dépannage ou de demande d'évaluation dans le cadre du placement familial) soit en majorité entre 1 et 3 ans.

#### 4.4.3. Situation d'hébergement à la sortie

<b>HEBERGEMENT A LA SORTIE</b>	<b>Année N</b>	<b>% année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
Chez les parents sans SAEE	5	28%	1	2
Chez les parents avec SAEE	3	17%	1	4
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	1	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	1	6%	0	3
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	2	11%	5	4
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0	0%	1	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	2	11%	2	0
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	1	6%	0	2

En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	2	11%	2	0
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%	2	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	1
En internat scolaire	0	0%	2	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	0
Inconnu	1	6%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	1	6%	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>		<b>17</b>	<b>18</b>

8 jeunes sur 18 ont bénéficié d'une restitution en famille avec ou sans accompagnement éducatif. Les autres orientations tendent à une poursuite du placement vers un autre établissement (appartement éducatif pour les jeunes majeurs, MECS) ou vers une autre famille d'accueil.

Toutes les réorientations ont été pensées dans l'intérêt du jeune. Les temps de projets personnalisés ont permis cette réflexion autant que possible afin d'éviter des exclusions.

#### 4.4.4. Scolarité / Formation à la sortie

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	2	11%	0	2
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	1	6%	1	1
SEGPA Collège	1	6%	1	0
IME - IMPRO	1	6%	1	0
Lycée - Lycée prof	4	22%	3	8
Université	2	11%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	1	6%	0	1
Salarié	1	6%	3	1
Descolarisation	5	28%	3	3
Autres	0	0%	2	2
Cepaj	0	0%	2	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>		<b>16</b>	<b>18</b>

La majorité des jeunes sortants ont poursuivi leur scolarité que ce soit au collège, au lycée ou lycée professionnel, ou en université.

5 jeunes sont restés en situation de déscolarisation en raison d'accueil court (accueil dans le cadre de l'urgence) ou d'attente de concrétisation de leur projet professionnel. Certains jeunes ne sont pas en capacité de poursuivre un cursus scolaire ordinaire et nécessitent des orientations singulières et individualisées en lien avec des associations ou des projets innovants.

## 4. Locaux et moyens matériels

L'outil informatique demeure préoccupant. En effet, les réunions en visioconférence montrent toujours leurs limites. Il est important de disposer d'un matériel en état de marche avec une connexion fonctionnelle.

La question des véhicules de service reste complexe en terme de besoins. En effet, l'équipe éducative doit se déplacer fréquemment au sein des familles d'accueil ainsi que des rendez-vous extérieurs liés à la prise en charge des jeunes. Les familles d'accueil sont de plus en plus éloignées géographiquement. La durée des trajets tend à augmenter, et de fait la disponibilité des véhicules se réduit.

Le changement de territoire a été annoncé sur la fin d'année 2022. Le nouveau pôle constitué de SLEADO Unités de Vie et du DAR engendre un changement de locaux afin de créer une entité à part entière ainsi qu'une réorganisation de la logistique (fournitures, entretien et suivi des locaux, du parc automobile et immobilier, etc.).

## 5. Perspectives 2023

L'année 2022 est marquée par des évolutions tant au niveau légal (Loi Taquet) qu'au niveau organisationnel. En effet, suite au départ de la directrice, le pôle Adolescent a été remanié et les services vont être rattachés à d'autres territoires. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, SLEADO sera regroupé avec l'Accueil Familial et le DAR. Ce changement de direction, d'environnement est à accompagner. Une directrice de transition ainsi que la nouvelle directrice Mme Dujardin ont débuté ce travail dès septembre 2022.

### **Au niveau des professionnels :**

- Soutenir les professionnels dans cette réorganisation et amener une dynamique au sein de ce nouveau territoire. Il s'agit de faire connaissance, de partager des pratiques professionnelles et expériences à travers des réunions communes, des temps festifs, etc ;
- Accompagner et mettre en œuvre les nouvelles procédures en terme de comptabilité, ressources humaines, logistique, etc.) ;
- Poursuivre l'accompagnement et l'étayage des assistants familiaux.

Dans les premiers mois d'exercice professionnel, il s'agit de renforcer l'accompagnement des assistants familiaux, de réduire les risques liés à la représentation du métier et d'éviter un sentiment de solitude. Une réorganisation du suivi des nouveaux assistants familiaux dans le cadre du DEAF est à mettre en œuvre en lien avec l'Accueil Familial (mutualisation, suivi par la personne référente de formation, etc.). Il s'agit toujours de soutenir la professionnalisation tout au long de la carrière des assistants familiaux.

- La mise en œuvre de la Loi Taquet en date du 7 février 2022 est à prendre en compte dans nos pratiques professionnelles mais aussi sur un plan financier. Le dialogue est à envisager avec la Métropole sur ce sujet.
- Développer des axes de formation interne et participer à des réflexions, colloques, conférences sur divers thèmes liés aux difficultés, pratiques, postures professionnelles.
- Poursuivre la politique de recrutement d'assistants familiaux : nous allons continuer à participer aux réunions d'informations de campagne (Métropole et avec l'Accueil Familial).

### **Au niveau des jeunes et des familles :**

- Mieux prendre en compte la place des parents au sein du service.

Nous n'avons pas officialisé de moment formel de rencontre si ce n'est dans le cadre du DIPEC. Il reste toujours à envisager un temps d'échange dans le cadre du PP en présence des parents et du service placeur (restitution PP).

- Maintenir et faire vivre le CVS. Il s'agit aussi d'étendre cette instance au maximum avec la participation des parents.

#### **Au niveau de l'institution :**

- Étudier la mise en conformité du nombre de jeunes confiés en moyenne avec les moyens alloués tout en prenant en compte les problématiques du public. Il s'agit de poursuivre le dialogue avec les financeurs et, nous avons dans le cadre du budget prévisionnel 2023 proposer une réduction de notre capacité d'accueil à 22 places.
- Continuer à faire vivre le projet d'établissement de SLEADO après sa réécriture. Le règlement de fonctionnement reste à affiner sur certains points afin de le faire évoluer au regard des évolutions législatives et des pratiques professionnelles.
- S'approprier et développer les procédures et outils éducatifs en lien avec la formation interne sur le référentiel ESOPPE. Il s'agit d'être davantage sur des objectifs mesurables et atteignables au quotidien. Un travail en petit groupe a démarré concernant une actualisation du DIPEC et du contrat d'accueil. Cela devrait favoriser une dynamique dans le suivi du jeune et aussi dans le service.
- Fédérer l'équipe et maintenir une ambiance conviviale et chaleureuse par des moments festifs et de partage.

#### **Au niveau des partenaires :**

- Développer les partenariats de soin au regard des besoins des jeunes. L'intervention d'un pédopsychiatre et d'une infirmière ont été précieux dans le suivi et dans l'appréhension des situations complexes.
- S'appuyer sur des partenaires intervenant sur des problématiques spécifiques (Amicale du Nid, CSAPA, Planning Familial, etc.).

Sandrine NOEL

Directrice Adjointe

Chloé DUJARDIN

Directrice